ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 59632

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la hausse des cambriolages. Les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance publiés en août révélaient que les cambriolages ont augmenté de 12 % sur les 12 derniers mois (160 000 cambriolages d'habitations principales par an, soit une effraction toutes les trois minutes). Il souhaite donc savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour lutter contre les cambriolages.

Texte de la réponse

Après la publication par l'Observatoire national de la délinquance d'un bilan faisant état, notamment, d'une forte hausse des cambriolages, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a convoqué, le 1er septembre, tous les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie. Le ministre, qui a fixé à cette occasion des objectifs précis de lutte contre la délinquance, a notamment demandé une mobilisation renforcée dans la lutte contre les cambriolages, qui constituent une forme particulièrement inacceptable et traumatisante de délinquance. Une cellule anticambriolages, composée de policiers et de gendarmes, est créée dans chaque département. Des cellules anticambriolages seront également mises en place au niveau régional partout où le phénomène touche plusieurs départements ou relève de la criminalité organisée. Sous l'autorité du préfet de police, l'agglomération parisienne est également dotée d'une telle structure. Au niveau national, une cellule d'analyse opérationnelle assurera un suivi spécifique des résultats obtenus. Les moyens de la police technique et scientifique seront systématiquement mis en oeuvre pour accroître l'efficacité des enquêtes. Par le recueil, l'analyse et l'échange d'informations, par les opérations coordonnées de surveillance qu'elles proposeront, ainsi que par leur soutien aux investigations, les cellules anticambriolages permettront de renforcer la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité intérieure dans ce domaine. Elles doivent également contribuer à redynamiser les actions de prévention et de sensibilisation. Les « référents sûreté » de la police et de la gendarmerie sont à la disposition des particuliers et des professionnels (commerçants, artisans, chefs d'entreprise) pour établir des diagnostics de sécurité et les conseiller pour se prémunir des cambriolages. Parallèlement, la gendarmerie nationale reste activement mobilisée dans la lutte contre les vols par effraction, en déployant chaque fois que nécessaire, par une action pouvant être conduite au niveau régional et dans les secteurs les plus sensibles, des renforts de gendarmes mobiles et de réservistes opérationnels. Par ailleurs, l'opération « tranquillité vacances », menée jusqu'à présent chaque été sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les communes, les polices municipales et les bailleurs sociaux, pour prévenir les cambriolages et les intrusions dans les domiciles durant les congés, sera dorénavant mise en oeuvre à chaque période de congés scolaires. L'ensemble de ces actions doit permettre d'endiguer rapidement l'augmentation des cambriolages et d'en réduire à nouveau rapidement le nombre.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE59632

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59632
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9172
Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10703